**Schola Europaea**

Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique
Unité Baccalauréat européen

**Réf. : 2024-11-D-42-fr-2**[1]
**Orig. : EN**

# Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes

## Approuvé par le Comité pédagogique mixte - Réunion des 10 et 11 octobre 2024 - Bruxelles (hybride)

**Entrée en vigueur immédiate**

**Le présent document annule et remplace le document 2019-09-D-27-fr-5/ fr-6 et fr-7.**

[1] Le document 2024-11-D-42-fr-1 a été mis à jour - pas de changement dans le contenu, quelques ajouts pour clarifier certains aspects et rendre le processus d'écriture du programme plus compréhensible.

## Structure générale pour tous les programmes au sein du système des Écoles européennes

Les programmes scolaires de toutes les sections linguistiques - à l'exception de la LI - sont identiques et soumis aux mêmes exigences.

Pour garantir la reconnaissance du diplôme du Baccalauréat européen, les programmes doivent répondre au moins aux exigences minimales de tous les pays membres. Etant donné que celles-ci varient d'un pays à l'autre, les programmes sont élaborés après négociations entre des experts nationaux – plus particulièrement les membres des Conseils d'inspection – sur base d'une comparaison approfondie des programmes nationaux.

Dans ce sens, les programmes des Écoles européennes se caractérisent par l'absence de détails excessifs et la simplification des recommandations, se démarquant des programmes nationaux. La structure des programmes des Écoles européennes est donc volontairement brève et précise. Des informations supplémentaires, telles que des ressources d'enseignement et d'apprentissage, peuvent être fournies dans les annexes.

En offrant une vision plus large dans des matières diverses, ces programmes pourraient être décrits comme étant ouverts, accordant aux enseignants une formidable possibilité d'entamer des discussions profondes et de collaborer avec leurs collègues concernant leur mise en œuvre en classe. Cette approche donne aux enseignants un sentiment de liberté dans le choix des méthodes d'enseignement et des ressources.

Les compétences constituent la base des programmes des Écoles européennes. Elles comprennent les connaissances, les aptitudes et les attitudes adaptées à différents contextes.

Les compétences liées aux matières ainsi que les compétences personnelles et sociales sont définies dans chaque programme.

Les programmes respectent et suivent les politiques et principes pédagogiques et éducatifs ainsi que les principaux objectifs des Écoles européennes.

L'« introduction » est spécifique à chaque matière et doit faire référence à la communauté d'apprentissage professionnel de la matière. Pour les programmes de L1, l'introduction doit être traduite dans les trois langues véhiculaires.

Le texte des sections « Objectifs généraux des Écoles européennes » et « Évaluation » est identique pour tous les programmes.

## 1. Introduction

## 2. Règlement général des Écoles européennes

La **mission** des Écoles européennes et des Écoles européennes agréées consiste à offrir à tous leurs élèves un **enseignement plurilingue et multiculturel de qualité,** de la maternelle au secondaire, à outiller les élèves du cycle secondaire supérieur pour la vie adulte et à leur fournir une base en vue de la poursuite de leur apprentissage**.**

Les Écoles européennes et Écoles européennes agréées ont également pour vocation d'être le porte-drapeau des politiques européennes en matière d'éducation. Elles constituent le banc d'essai idéal pour les projets innovants et un laboratoire d'excellence pédagogique où travaillent ensemble des professionnels de toute l'Europe.
Le **programme** des Écoles européennes est :

**Exhaustif** : il exige que les élèves étudient une combinaison de matières dans différents domaines jusqu'à la fin de leur scolarité (mathématiques, au moins 1 science, sciences humaines et langues).

**Multilingue** : les élèves acquièrent des connaissances dans leur langue dominante et d'autres langues de travail.

**Basé sur les compétences** : il vise à développer les 8 compétences clés pour la formation tout au long de la vie. Le niveau atteint par les élèves dans les différentes matières est mesuré par des descripteurs spécifiques pour chaque matière à chaque niveau.

**Axé sur la valeur :** il vise à développer une dimension européenne des valeurs chez nos élèves.

**Flexible** : le principe de différenciation est central dans notre approche d'enseignement et d'apprentissage.

Les **objectifs** du Règlement général des Écoles européennes sont :

1. Assurer une éducation vaste et de haute qualité, centrée sur les Compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie, en répondant aux besoins d'apprentissage de tous les élèves et en les encourageant à réaliser leur potentiel. Encourager la tolérance, la coopération, la communication et l'intérêt pour les autres dans la communauté scolaire et en dehors.

2. Se concentrer sur le bien-être mental et psychologique des élèves et de tous les membres de la communauté, en étant convaincu que c'est grâce à des salles de classe et une vie scolaire stimulantes et favorables que tous les membres de la communauté scolaire peuvent s'épanouir dans nos écoles.

3. Se tenir au fait des développements les plus récents en matière de théories et de pratiques pédagogiques dans les méthodes/approches d'enseignement et d'apprentissage afin de garantir que les expériences éducatives fournies sont fondées sur la qualité.

4. Soutenir l'inclusion et la diversité, en créant des salles de classe et des expériences d'apprentissage inclusives dans lesquelles les élèves sont stimulés afin qu'ils deviennent réfléchis, actifs et créatifs, conscients de leur propre profil d'apprentissage et de leurs réalisations, confiants dans leurs capacités avec ténacité, curiosité et enthousiasme grâce à plusieurs approches pédagogiques centrées sur l'élève et à l'utilisation d'outils numériques.

5. Permettre aux élèves d'affirmer leur propre identité culturelle, fondement de leur futur développement en tant que citoyens européens.

6. Développer un haut niveau de connaissance, tant en langue maternelle qu'en langues étrangères, tel que défini dans la « Politique linguistique des Ecoles européennes ».

7. Intégrer l'apprentissage de l'Education au développement durable en tant que concept global dans le programme scolaire.

8. Développer les connaissances, compétences et aptitudes STEAM (Science, Technologie, Ingénierie, Arts et Mathématiques).

9. Encourager une perspective européenne et mondiale dans les sciences humaines, à travers le programme scolaire et dans la vie de l'école.

10. Encourager la créativité dans le domaine de la musique et des arts.

11. Développer les aptitudes physiques et faire prendre conscience aux élèves de la nécessité d'une vie saine en participant à des activités sportives et récréatives.

12. Offrir aux élèves une orientation professionnelle sur leur choix de matières et sur les décisions de carrière/en matière d'université au cours des dernières années d'enseignement secondaire.

Les élèves des Écoles européennes et des Écoles européennes agréées sont de futurs citoyens d'Europe et du monde. En tant que citoyens engagés, ils ont besoin d'un éventail de **compétences** pour relever les défis d'un monde en rapide évolution.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie en mai 2018[2]. La recommandation identifie huit compétences clés, qui sont nécessaires à l'épanouissement personnel, à un mode de vie sain et durable, à l'employabilité, à la citoyenneté active et à l'inclusion sociale.

Les compétences clés sont une combinaison des connaissances, aptitudes et attitudes.

- **Connaissances**

Les connaissances sont composées de concepts, de faits et de chiffres, d'idées et de théories qui sont déjà établis et qui soutiennent la compréhension d'un certain domaine ou sujet.

[2] Journal officiel 2018/C 189/01 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ%3AC%3A2018%3A189%3AFULL

- **Compétences**

Les compétences définissent la capacité d'utiliser plusieurs processus et d'utiliser les connaissances existantes pour atteindre des résultats.

- **Attitudes**

Les attitudes décrivent la disposition et l'état d'esprit qui permettent d'agir ou de réagir à des idées.

Toutes les compétences clés sont considérées comme étant d'importance égale et les aspects essentiels à un domaine soutiendront le développement des compétences dans un autre domaine.

- Les compétences en lecture et en écriture
- Les compétences multilingues
- La compétence mathématique et les compétences en sciences, en technologies et en ingénierie
- Les compétences numériques
- Les compétences personnelles et sociales et la capacité d'apprendre à apprendre
- Les compétences citoyennes
- Les compétences entrepreneuriales
- Les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles

## 3. Principes didactiques

Les Écoles européennes mettent en place une éducation formelle et favorisent le développement personnel des élèves dans un vaste contexte social et culturel.

**Le développement personnel** implique la prise de conscience des comportements appropriés, la compréhension de l'environnement dans lequel vivent les élèves, le respect des divers contextes spirituels, moraux, sociaux et culturels et le développement de leur identité individuelle dans le contexte d'une **éthique scolaire fondée sur les valeurs européennes**.

Prendre conscience et faire l'expérience de la richesse de la vie, de la culture et des valeurs européennes devraient conduire les élèves vers un plus grand respect pour les traditions de chaque pays et région en Europe, tout en développant et en préservant leur propre identité culturelle.

L'enseignement et l'apprentissage sont basés sur les compétences, en mettant l'accent sur :

- **L'apprentissage actif**

L'apprentissage actif met l'accent sur l'implication et la participation actives des élèves dans le processus d'apprentissage. Dans le cadre de l'apprentissage actif, les élèves jouent un rôle actif. Les enseignants aident les élèves à devenir progressivement plus indépendants et autonomes, c'est-à-dire plus conscients et responsables de leur propre processus d'apprentissage.

- **Apprentissage par le projet**

Dans le cadre de l'apprentissage par le projet, les élèves acquièrent des connaissances et des compétences en travaillant pendant une période prolongée à l'étude d'une question, d'un problème ou d'un défi authentique, engageant et complexe, et à la réponse à y apporter.

- **Apprentissage par l'enquête**

L'apprentissage basé sur l'enquête donne la priorité aux problèmes qui requièrent une réflexion critique et créative afin que les élèves puissent développer leurs capacités à poser des questions, à concevoir des investigations, à interpréter des preuves, à formuler des explications et des arguments, et à communiquer leurs résultats.

- **Apprentissage interdisciplinaire**

L'apprentissage interdisciplinaire combine les idées des cadres interdisciplinaires d'apprentissage, de transfert et de ressources et met en évidence les processus d'activation, de transformation et d'intégration des ressources pour soutenir la création de sens dans un nouveau contexte disciplinaire en s'appuyant sur des connaissances provenant d'autres disciplines préalables.

- **L'enseignement et l'apprentissage intégrés**

Les enseignants jouent un rôle central dans la création d'une expérience d'apprentissage complète et significative pour les élèves. En établissant des liens et des corrélations entre les différents domaines du programme, les enseignants enrichissent le parcours éducatif de leurs élèves.

- **Apprentissage social et émotionnel**

Les élèves développent la conscience de soi, la maîtrise de soi et les compétences interpersonnelles qui sont essentielles pour réussir à l'école, au travail et dans la vie.

Ces principes s'appliquent à travers une variété d'approches et de stratégies d'enseignement et d'apprentissage, l'utilisation de **méthodes d'enseignement différenciées** et le recours à un large éventail de ressources d'apprentissage, y compris des outils numériques.

## 4. Résultats d'apprentissage

Cette section présente les principaux résultats d'apprentissage à atteindre à la fin de chaque cycle :

- Cycle « Early Education » (cycle maternel)
- P2, P4 et P5 pour la LI et les mathématiques
- Cycle primaire pour les autres matières
- S3
- S5
- S7

La progression et la transition (le cas échéant) doivent être décrites d'un cycle à l'autre.

L'alignement doit être renforcé pendant les années de transition M-P1 et P5-S1.

Les résultats d'apprentissage prennent en compte et intègrent les compétences clés, telles que mentionnées dans les Objectifs généraux des Écoles européennes.

## 5. Évaluation

La base de l'évaluation est constituée par les acquis de l'apprentissage pour chaque cycle.

Les évaluations doivent s'articuler autour des Descripteurs de niveaux atteints basés sur les compétences pour les différentes matières et les Compétences clés pour les Écoles européennes. Les enseignants doivent intégrer l'évaluation de tous ces éléments dans l'enseignement de chaque année.

Les élèves doivent être évalués de diverses manières tout au long de l'année, afin d'obtenir une vue d'ensemble des descripteurs de niveaux atteints par chaque élève, de ses points forts et des domaines dans lesquels il doit poursuivre son travail. Des évaluations formatives et sommatives doivent être utilisées, qu'elles soient rapides et simples ou plus complexes et exigeantes en temps.

Les principes et procédures de base relatifs à l'évaluation des élèves dans le système des Écoles européennes sont exposés dans les documents suivants :

- Règlement général des Écoles européennes
- Politique d'évaluation des Écoles européennes
- Outils d'évaluation pour le cycle primaire des Écoles européennes
- Évaluation sommative de la S4 à la S6 dans les Écoles européennes : Modalités pédagogiques et organisationnelles
- Règlement du Baccalauréat européen
- Règlement d’application du Règlement du Baccalauréat européen

### Descripteurs de niveaux atteints

Chaque programme doit contenir des descripteurs de niveaux atteints pour chaque cycle. La structure des descripteurs de niveaux atteints (sous la forme d’un tableau) pour toutes les matières sera basée sur les barèmes de notation généraux des Écoles européennes.

## 6. Annexes

Des annexes contenant des commentaires, des clarifications, des lignes directrices, des ressources pédagogiques, des considérations supplémentaires et tout autre document d'appui peuvent être ajoutés aux programmes des Écoles européennes lorsque cela est jugé nécessaire ou opportun.

Les programmes des années s6-s7 de l'enseignement secondaire contiendront un exemple d'épreuve du Baccalauréat (ainsi qu'une matrice générique, une matrice spécifique à l'épreuve et un barème de notation et/ou une grille - le barème de notation doit être clairement lié à l'échelle de notation et aux descripteurs de niveaux atteints), ainsi qu'un exemple d'épreuve orale du Baccalauréat, accompagné d'une fiche d'enregistrement de l'évaluation orale.

### a) Exemple d'épreuve écrite du Baccalauréat

### b) Exemple d'épreuve orale du Baccalauréat